

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 359

présenté par
M. Le Bouillonnet et M. Clément

ARTICLE 18 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« cette disposition »

les mots :

« le présent alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.